

**LE GROUPEMENT  
DES PROPRIÉTAIRES  
DU CHEMIN DES LYS**

a le pénible devoir de faire part  
du décès de

**Monsieur  
Jean-François  
STEGMANN**

*ancien membre de la commission  
de gestion*

Dont ils garderont le meilleur des  
souvenirs.

Pour les obsèques veuillez  
consulter l'avis de la famille.